



**Compte Rendu du Conseil Communautaire
du Mardi 28 septembre à 18h30
à la salle des fêtes de Plainoiseau**

Présents : M. Serge MOREAU, Mme Arlette GUICHARD, M. Roger BALLET, M. Christian VUILLAUME, M. Bernard FRACHON, M. Daniel CHALANDARD, M. Gilles CAMPY, M. Dominique PRUDENT, M. Daniel SEGUT, M. Alain PERNET, Mme Marie-Madeleine PERRARD, M. Christian NOIR, Mme Yolande OUDOT, , Mme Sandrine ROY, M. René FANDEUX, M. Jean-Claude PROST, M. François FERNEX DE MONGEX, M. Michel BRUTILLOT, M. Kader SAOUDI, Mme Gisèle GHELMA, M. Denis LABRE, Mme Marie-Odile RAMELET, M. Eddy LACROIX, M. Claude BASSET, M. Alain QUICLET, M. Nicole BOUILLET, Mme Corinne LINDA

Absent : M. Rémi COURTOUT, M. Yves MOUREY, M. Luc MICHAUD GROS-BENOIT, M. Samuel RIETMANN

Excusés : Mme Véronique VERBEECK

Liste des délibérations :

- Nom et siège de la future collectivité
 - Décision modificative du budget général
 - Décision modificative du budget Jurafaune
 - Décision modificative du budget SPANC
 - Indemnités de conseil Olivier REMY
 - Autorisation de signature Convention de mise à disposition d'employés communaux
 - Taxe additionnelle
 - Choix du nom de l'application numérique
 - Choix de l'entreprise pour les travaux du Pont sur le Serein
 - Autorisation de signature de la convention de création d'entente intercommunautaire
-

Monsieur BONDIER, Maire de la commune de Plainoiseau, ouvre la séance. C'est avec plaisir qu'il accueille le Conseil Communautaire dans cette salle des fêtes.

Christian VUILLAUME apporte de nouveau sa solidarité à Monsieur BONDIER, et informe le Conseil que le procès de l'agresseur du Maire de la commune aura lieu le 9 décembre prochain à 10h30. Le Président sera présent afin de représenter la CC et invite les Maires qui souhaitent se joindre à lui dans ce moment fort.

Monsieur BONDIER remercie le Conseil pour son soutien.

ADMINISTRATION GENERALE – M. VUILLAUME

Fusion CCBR/CCCHS

Le Président ouvre ce sujet en informant le conseil que le travail sur la fusion se déroule de façon constructive, en prenant exemple sur le COPIL Interbureaux du 26 septembre pendant lequel des sujets importants ont été étudiés. L'harmonisation des statuts sera à l'ordre du jour du prochain Conseil, puisque les statuts de la CCCHS devront être présentés avant d'être validés par les communes pour le 03 décembre au plus tard.

Concernant les finances, une réunion en trésorerie a été organisée le vendredi 23 septembre afin de discuter de la forme du budget de la future collectivité. Notre budget analytique intéresse fortement la CCBR, qui fonctionne actuellement avec 21 budgets annexes. Un fonctionnement proche du notre devrait être mis en place, permettant de diminuer le nombre de budgets annexes.

Pour 2017, le budget de la future communauté de communes (CC) sera vraisemblablement une compilation des budgets des deux collectivités.

Il est à noter qu'aucun jour de rattrapage n'est possible dans le cadre d'une fusion. Les factures devront donc être payées avant le 15 décembre. Le nouveau numéro de SIRET de la collectivité ainsi que l'élection du nouveau Président seront nécessaires pour mandater toutes factures ultérieures à cette date.

❖ Point sur l'avancement des groupes de travail et les modifications de statuts

Se référer au diaporama joint, présenté lors de la séance du Conseil

Organigramme

L'organigramme théorique présenté (*page 5 de la présentation*), s'appuie sur les différentes compétences exercées par la futur CC. Un vice-président (VP) sera élu par compétence, ce qui porte le nombre de VP à 9 personnes. Le bureau interCC se positionne sur une répartition avec 4 VP au sein des élus de la CCCHS, 5 VP plus le Président au sein des élus de la CCBR.

Considérant les territoires et l'exercice des compétences, le COPIL pencherait également pour la répartition suivante :

- Compétences Sport, Social, Tourisme et Environnement : priorité à la CCCHS
- Compétences Finances, Voirie/Bâtiment, Aménagement de l'espace, Economie et Culture : priorité à la CCBR

Cependant, il est rappelé que l'installation des VP passe par une élection, et que rien n'est figé. Cette répartition reste une proposition du COPIL.

Concernant la composition du bureau, le fonctionnement suivant est proposé :

- Un bureau exécutif composé du Président et des 9 VP
- Un bureau composé de l'exécutif et de 9 représentants permettant ainsi à l'ensemble du territoire d'être représenté

Pour chaque compétence, les Equivalents Temps Plein nécessaires sont calculés afin de pouvoir proposer l'organigramme aux personnels.

Statuts

Suite à la loi NOTRe, la rédaction des statuts est profondément modifiée (article L5214-16). Les textes des compétences obligatoires et optionnelles reprennent mot pour mot le texte de loi (à l'exception du PLUI et équipements d'enseignements). Les intérêts communautaires (IC) seront ensuite définis par délibération du conseil lorsque la loi le permet.

La définition de l'intérêt communautaire pose question pour certaines compétences. Si l'on prend l'exemple de la compétence voirie, la CCBR possède des chemins qui débouchent sur des chemins blancs AF et des chemins en doublon classés d'IC. A l'inverse, ces chemins qui représentent environ 18 kilomètres à la CCCHS ne sont pas d'IC dans notre collectivité. Cette différence devra donc être réduite.

Le même questionnement se pose pour les places, d'IC à la CCBR, communale à la CCCHS.

A noter que dans tous les cas, des chemins/places seront soit rendus aux communes, soit pris par la future CC, entraînant des modifications dans les compensations.

Questions :

Q : La loi prévoit des statuts généralistes, puis on définit de manière plus précise comment on met en œuvre au sein de la collectivité. Comment vont être calculés les compensations ?

R : Il reviendra à la CLECT de se prononcer à partir des propositions calculées par le bureau d'étude.

Q : Il a été évoqué la présence de la compétence périscolaire et sport dans l'organigramme, compétences non exercées actuellement à la CCBR. Que vont-elles devenir ?

R : Ces compétences seront exercées sur notre territoire pendant 1 à 2 ans. Les commissions travailleront sur la mise à plat du fonctionnement et sur l'étude de l'extension de ces compétences sur l'ensemble du territoire.

Le choix sera ensuite fait par le conseil communautaire, qui se prononcera sur l'extension de la compétence, ou le retour aux communes ou SIVOS, la volonté actuelle étant d'étendre les compétences.

❖ **Choix d'un bureau d'études sur les questions juridiques et fiscales**

Les conséquences juridiques et fiscales de la fusion sur nos EPCI représentant des enjeux importants, le COPIL interCC a décidé de faire appel à un bureau d'étude, afin d'être accompagné sur ces sujets. Le marché est porté par la CCBR.

Suite à l'appel d'offre, 5 entreprises ont répondu. Deux ont été éliminées car leurs offres ne correspondaient pas à la demande. Les trois autres sociétés ont été reçues pour présentation. A la suite de ces entretiens, un classement a été établi.

La démarche retenue prévoit une présentation à l'ensemble des maires des premières esquisses.

Cependant, l'impact financier de la fusion ne sera connu que tardivement (dans 8 ou 10 mois).

Q : Est-ce que l'on peut considérer que notre CC sera moins impactée car nous exerçons plus de compétences ?

R : Il paraît difficile de se prononcer sur le sujet pour le moment.

❖ **Choix du nom et du siège – Délibération**

Le bureau interCC propose le nom de « Communauté de Communes de Bresse Haute-Seille » pour la futur collectivité, et de situer son siège à Bletterans, avec une antenne à Voiteur

➔ *Le conseil communautaire valide, à 24 voix pour, 3 abstentions le nom et le siège de la future collectivité*

Décision Modificative du Budget

❖ **Budget Général / Jurafaune – Délibération**

Le budget périscolaire avait été revu à la baisse suite à la diminution du nombre d'enfants sur notre territoire. Or, de plus en plus de personnes s'inscrivent aux repas, augmentant ainsi les dépenses repas : 24 000 € supplémentaires sont nécessaires au budget. Les repas étant facturés, la ligne recette augmente également.

D'autres dépenses sont présentes dans cette DM, dont notamment des travaux d'entretiens non prévus ou des formations services civiques. La totalité des dépenses sont équilibrées par des recettes dont notamment des locations de salles, ou encore des remboursements de l'agence de l'eau.

Un versement sur le budget Jurafaune est également nécessaire, suite à l'aménagement d'un espace de restauration sur le site, élément important de développement du parc, ainsi que pour la création de deux nouvelles volières.

➔ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité les décisions modificatives du budget, pour un montant total de 39 055 € pour le fonctionnement, dont 15 000 € concernant Jurafaune, et 6 129 € d'investissement.*

Le Président informe l'assemblée que d'autres DM seront potentiellement présentées au prochain Conseil, car des projets communautaires intéressants sont régulièrement soumis au bureau.

❖ SPANC – Délibération

Une décision modificative pour le budget SPANC est nécessaire pour l'achat de fournitures administratives.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la décision modificative*

Indemnités Olivier REMY – Délibération

Olivier REMY a assuré le remplacement de Madame TREFFOT pendant son absence. Le Président propose de voter l'indemnité de conseil à hauteur de 100%.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition*

Mise à disposition des personnels communaux – Délibération

L'entretien des bâtiments nécessite l'intervention de personnels techniques et compétents, en concordance avec les compétences des employés communaux. Le Président propose donc que des conventions soient passées entre les communes et la communauté de communes afin de permettre des mises à disposition de personnels communaux.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition et autorise le président à signer les conventions.*

MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT DES SITES ET DES PAYSAGES - SPANC – BATIMENT – ECONOMIE - M. CHALANDARD

Démarche Opération Grand Site

D. CHALANDARD revient sur les différentes étapes qui ont mené la CC à s'inscrire dans une démarche d'Opération Grand Site (OGS)

En 2015, la DREAL avait proposé de réfléchir à la labellisation Grand Site (GS) pour le site classé du Vignoble de Château Chalon. La CC s'était montrée favorable à cette démarche, mais en incluant les sites classés, Frontenay et Baume-les-Messieurs, au projet.

Le 5 avril 2016, le ministère et la directrice de l'association des GS sont venus visiter le territoire et ont validé l'intérêt d'une labellisation.

Courant juin 2016, le groupe de travail composé d'élus des communes concernées et des services de l'état a validé le choix de passer par une OGS plutôt que de demander directement la labellisation GS.

Lors de ces différentes réunions, toutes les communes concernées par le projet ont été invitées.

Le 31 août, le groupe de travail s'est réuni à NEVY-SUR-SEILLE, en présence des maires, de l'inspecteur des sites, de l'inspecteur de la DDT, des Présidents de la CCBR et de la CCCHS, des VP au tourisme et à l'environnement, de l'animatrice LEADER, du Président de l'OT, du Président de la MHS et de la chargée de mission environnement de la CCCHS afin de discuter du dossier de demande d'OGS et de débattre sur le périmètre. En effet, le périmètre proposé n'est pas fixe et il a été, par exemple, proposé de l'étendre aux falaises de Lavigny ou encore au domaine des Byards.

Les représentants de la commune de Baume-les-Messieurs ont alors posé la question de la gouvernance du GS, considérant le souhait de leur commune d'intégrer ECLA.

Le Président a répondu que la gouvernance peut dans ce cas s'organiser soit par convention entre les deux CC, soit par la création d'un syndicat mixte. Plusieurs situations identiques existent aujourd'hui dans les Grands Sites et fonctionnent très bien.

Il est rappelé que dans le cas d'une labellisation GS, chaque commune maintient sa réglementation actuelle, et que les contraintes supplémentaires se limitent à celles décidées par les communes concernées.

Il n'est pas obligatoire de réaliser ce qui sera proposé, les projets n'ayant aucun caractère obligatoires.

Il est à noter que les aides au financement sont plus importantes lors de la phase d'OGS.

Article de presse :

Par voie de presse, la commune de Baume-Les-Messieurs a exposé sa réticence de rentrer dans le GS, notamment par manque d'information concernant les frais de fonctionnement, ou encore prenant l'exemple de GS en déficit.

Pour D. Chalandard, les paysages n'appartiennent pas aux communes, mais à ceux qui les regardent.

R. Ballet appuie cette idée, et ajoute que la labellisation est une opportunité pour notre territoire.

C Vuillaume informe l'assemblée qu'il a eu confirmation que le conseil municipal de Baume-les-Messieurs ne voit pas l'intérêt de la labellisation GS. La CC ne peut et ne souhaite pas obliger une commune à faire partie du projet si ce n'est pas leur volonté. Dans le cas d'un refus d'une commune, celle-ci ne fera pas partie du périmètre proposé dans le dossier.

Il est rappelé que lors de la réunion du 31 août, l'ensemble des personnes présentes s'étaient prononcées favorablement au projet lors du tour de table, y compris les représentants de Baume-Les-Messieurs, qui s'étaient déplacés avec une délégation de trois personnes.

Lors des précédentes réunions, la commune de Baume-les-Messieurs, pourtant invitée, n'était pas représentée.

Le Président propose que chaque commune expose à son conseil la démarche de l'OGS et que celui-ci valide leur participation à ce projet, par le biais du compte rendu de conseil municipal ou d'une délibération (laquelle n'est pas obligatoire).

E. LACROIX souhaiterait que l'information soit transmise également dans les conseils municipaux des communes qui ne sont pas directement concernées par le projet (hors périmètre), considérant l'importance de ce projet. Le conseil valide la proposition.

A noter qu'il n'existe aujourd'hui seulement 14 sites en France.

Ce label est une opportunité avec des retombées potentiellement importantes pour accompagner les projets d'aménagements.

C Vuillaume demande au CC s'il se prononce toujours favorablement pour continuer le dossier. Le conseil valide de nouveau la démarche à l'unanimité.

Par ailleurs, le Président du réseau des GS souhaite que C Vuillaume intervienne au prochain colloque des GS afin de présenter le travail effectué sur le vignoble signataire de la Chartre de Fontevraud depuis 2006.

Q : Est-ce possible de se rattacher plus tard au périmètre de labellisation ?

R : Cette possibilité n'est pas confirmée d'autant que le dossier intègre un périmètre bien défini. D'autre part, le nom de celui-ci, qui sera produit en concertation avec les communes concernées, ne sera peut-être plus représentatif si le périmètre devait être modifié.

Après concertation avec la Chargée de mission environnement, la labellisation est valable pour 6 ans, période pendant laquelle il paraît compliqué de modifier le territoire labellisé. Une modification du périmètre pourrait être envisagée au moment du renouvellement, mais reste à vérifier auprès du ministère. A noter que les points noirs devront alors être résolus avant toute modification et que les panneaux d'informations devront également être revus.

F. Fernex de Mongex revient sur un autre point de l'article, où le conseil municipal de Baume-les-Messieurs considère que la CCCHS n'a rien fait pour la commune depuis des années. Il trouve cette déclaration malhonnête et propose qu'un rectificatif soit fait, avec les montants des différents travaux effectués et financés par la CC sur le territoire de Baumes-les-Messieurs depuis plusieurs années.

C Vuillaume n'est pas contre l'idée, mais prévient le Conseil qu'il faut faire attention à ne pas créer de polémique inutile.

Intervention VP développement touristique :

Pour faire suite à l'article de presse, quelques exemples de travaux réalisés sur la commune à la charge de la CCCHS sont donnés :

- Sentier de la cascade des TUF : en 2015, le sentier a été complètement dégradé suite à une crue. La CC a donc refait entièrement le sentier, dont les marches, les rambardes et le muret.
- Dans le CR de l'association Pichevel, qui s'occupe d'une partie de l'entretien des sentiers, il est noté que la politique d'entretien des sentiers, du balisage et de la sécurité est de très bonne qualité et que les retours des randonneurs sont très positifs.
- Dans le rapport du CDT sur le sentier du dard, il est noté que le sentier est globalement bien aménagé, bien entretenu et que malgré que ce sentier ne soit pas facile, il n'est pas dangereux

Le conseiller communautaire représentant Baume-les-Messieurs rappelle qu'en 2015, le sentier avait bien été refait, mais dans un délai très long.

Le VP au tourisme répond que les délais avaient effectivement été rallongés, car il était nécessaire de régler le problème du débordement de la rivière, sans quoi le sentier aurait rapidement été dégradé de nouveau.

Intervention VP Voirie :

Pour faire suite à l'article de presse, quelques exemples de travaux de voirie sur la commune de Baume-les-Messieurs sont donnés :

- ➔ Travaux de voirie en 2015 : environ 60 000 €, correspondant au plus gros investissement de l'année
- ➔ Réfection du mur du cimetière : environ 350 000 €

C. Vuillaume ajoute que la CC a également aidée financièrement la commune pour le chalet des guides. Il ajoute également qu'un an d'étude pour développer la commune, s'élevant à environ 72 000 €, a été financé par la CCCHS.

COOPERATION TERRITORIALE ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – M. BRUTILLOT

Taxe additionnelle – Délibération

Par courrier, le Comité Départemental du Tourisme (CDT) nous a informés que lors de la session budgétaire du mois de juin 2016, une taxe additionnelle départementale s'élevant à 10% de la taxe de séjour a été votée. Cette taxe sera perçue par les collectivités et reversée au CDT.

Une délibération doit être prise afin de pouvoir percevoir cette taxe.

Certains élus trouvent malvenue cette nouvelle taxe additionnelle alors que des suppressions de postes viennent d'avoir lieu au CDT. Certains se questionnent également sur une potentielle opposition.

Sur notre territoire, le montant perçu par la taxe de séjour s'élève entre 8 000 € et 10 000 €, 1 000 € supplémentaires seraient donc perçus pour le CDT. Notre taux de taxe de séjour fait partie des plus faibles sur le département.

La délibération est soumise au vote du conseil

- ➔ *Le conseil communautaire valide la mise en place de la taxe additionnelle par 1 vote contre, 18 abstentions et 8 pour.*

Application numérique – Choix du nom – Délibération

E-REALITE, société choisie pour la réalisation du projet d'application numérique, a réalisé des prises de vues 360° fin août sur le territoire. Huit photos ont alors été retenues.

Une deuxième session de photos aura lieu afin de disposer de prises de vues aux couleurs d'automne.

Le nom de l'application doit désormais être validé. Le comité technique, réuni le 20 juillet, propose le nom suivant :

- Nom : Jura et Moi
- Baseline : Entre Seille et Vignoble

La baseline a été choisie en clin d'œil aux différents panneaux de signalisation, notamment sur l'autoroute, afin que le touriste identifie aisément le nom qui a été proposé à l'OT.

➔ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de nom.*

Suite à la fusion avec la CCBR, une option est prévue au contrat afin d'intégrer le territoire de la Bresse à l'application. L'option a été validée par le COPIL interCC.

Actuellement, Lucile travaille sur des enregistrements audios. En effet, des arrêts sur image seront disponibles sur l'application, accompagnés de 1 à 3 minutes d'explication.

Il est demandé à ce que les commentaires audio soient validés par les communes avant diffusion.

L'application devrait être opérationnelle en janvier 2017.

Information diverse

La prochaine réunion de l'OT Coteaux du Jura est prévue le 4 octobre, avec à l'ordre du jour le bilan des trois années d'existence ainsi que le budget.

VOIRIE – M. NOIR

Pont sur le Serein – Choix de l'entreprise – Délibération

Se référer au diaporama, page 10

Suite à l'appel d'offre lancé pour les travaux de renforcement du pont et au rapport d'analyse des offres réalisé par PMM, la CAO propose de retenir la société Est Ouvrages, spécialiste des infrastructures de génie civile, basée à TAVEAUX.

Les détails des prix et du financement sont donnés dans le diaporama joint (coût des travaux : 142 970 € HT).

Un dossier pour déclaration de travaux en cours d'eau est actuellement instruit par les services de la DDT. Sauf dérogation, possible dans notre cas, les travaux ne pourraient avoir lieu entre novembre et avril.

➔ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de la CAO et retient l'entreprise Est Ouvrages pour ces travaux.*

Mur de soutènement du Chemin de l'église à Frontenay – Point d'avancement

Se référer au diaporama, page 11

Le Dossier de Consultation des Entreprises sera mis en ligne durant la semaine 39 pour une réponse fin octobre. Les travaux sont estimés à 173 420 € HT.

Une convention tripartite est actuellement à la signature afin de pouvoir intervenir sur la parcelle privée contigüe au chemin de l'église.

Concernant le financement, une subvention au titre de la DETR nous a été accordée, mais pas au titre des bâtiments de France.

SERVICE A LA POPULATION JEUNESSE ET EDUCATION – M. SEGUT

Convention d'entente CC Grimont Poligny – Délibération

La compétence périscolaire est exercée par la CCCHS. Cependant, les enfants de certaines communes situées en limite de territoire bénéficient des activités périscolaires de la communauté de communes de Grimont Poligny (CCGP). Le service est donc financé par la CCGP. Afin de pouvoir payer le service pour les enfants de notre territoire au titre de l'année 2015 et 2016, une entente intercommunautaire est proposée.

→ *Le conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition et autorise le président à signer la convention d'entente.*

Fonctionnement Périscolaire

La CC s'est procurée récemment un logiciel permettant les démarches d'inscription en ligne pour les familles souhaitant bénéficier de ce service. Aujourd'hui, seulement 10% des parents utilisent le logiciel, préférant encore l'utilisation de papier, parfois non lisible, ou l'envoi de mail. Cela entraîne un supplément de travail équivalent à 0,5 ETP. Si les familles ne passent pas à l'utilisation de la plateforme en ligne, un personnel devra être embauché, augmentant le tarif des prestations.

Pour éviter cela, des stages de formation sur l'utilisation du logiciel seront proposés pour chaque site afin de sensibiliser les parents d'élèves.

RAMPI

Nous sommes aujourd'hui au 4eme recrutement pour le remplacement de Charlotte HUSQUET actuellement en congé parental. Suite à des propositions d'embauche en CDI, les trois premières personnes ont démissionné de leur poste, dont deux en trois semaines.

VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE – EQUIPEMENTS SPORTIFS – M. BALLET

La CC s'est engagée à prendre en charge la réfection du toit des vestiaires de Passenans pour un chantier prévu fin d'année. Le montant des aides ont été transmis aux associations sportives.

La compétence sport fera l'objet d'un travail de groupe afin d'assurer l'avenir de ce service aux associations sportives.

La saison culturelle s'est plutôt bien passée, malgré quelques doublons de manifestations. Pour éviter cette concurrence, une programmation culturelle en adéquation sur l'ensemble du territoire sera diffusée pour l'année prochaine.

Pour clôturer la séance, C Vuillaume rappelle que le conseil du 29 novembre sera suivi d'un repas en présence des anciens élus qui ont joué un rôle dans la vie de notre communauté de communes. Afin de n'oublier personne, les communes sont invitées à faire parvenir à la CC le nom des élus qui ont été impliqués dans la CC au sein de leur commune.

Le prochain conseil communautaire est programmé pour le 25 octobre.

La séance est levée à 20 heures 30.

Le Président,



Christian VUILLAUME